



Projet d'Appui aux activités du Représentant spécial du Facilitateur du Dialogue Direct Inter-ivoirien en Côte D'Ivoire.

Brève description du Projet

L'Accord Politique de Ouagadougou (APO) conclu les 4-27 mars 2007 entre le Président de la République de Côte d'Ivoire, Monsieur Laurent Gbagbo, et le Secrétaire Général des Forces Nouvelles, Monsieur Guillaume Soro, sous les auspices du Facilitateur, M. Blaise Compaoré, Président de la République du Burkina Faso, a prescrit la mise en œuvre de plusieurs programmes, en vue de conduire la Côte d'Ivoire à la paix et à la réunification nationale.

Il s'agit notamment du redéploiement de l'administration sur l'ensemble du territoire national, des audiences foraines, du recensement électoral, du désarmement des ex-combattants et des miliciens et de l'appui aux victimes de guerre. La signature de l'APO a été favorablement accueillie par les populations ivoiriennes et par la Communauté internationale. Elle a contribué à l'apaisement du climat politique national en Côte d'Ivoire et a suscité une nouvelle dynamique de réconciliation nationale et un nouvel espoir de sortie de crise.

Endossé par la CEDEAO et l'Union africaine, l'APO a été salué par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et entériné par le Conseil de Sécurité. Le chronogramme établi par les signataires de cet accord prévoyait que le processus de paix devrait être bouclé en dix mois. L'APO prévoit pour sa mise en œuvre deux organes de suivi qui sont d'une part, le cadre permanent de concertation (CPC) réunissant autour du Facilitateur les deux signataires de l'Accord et les Présidents du PDCI et du RDR, et d'autre part le Comité d'Evaluation et d'Accompagnement (CEA) composé des représentants des deux Parties et présidé par le Facilitateur. L'Accord invite le Président Compaoré à accompagner les deux Parties dans la mise en œuvre de leurs engagements et lui confie la mission spécifique d'arbitrage des éventuels conflits susceptibles de naître entre les parties. Le présent Projet d'assistance préparatoire, d'une durée initiale de six mois, a pour objet l'appui aux activités du Représentant Spécial du Facilitateur du Dialogue direct inter-ivoirien en République de Côte d'Ivoire. Il fait suite à la décision du Président Burkinabé Blaise Compaoré, Facilitateur du Dialogue direct, de nommer à Abidjan un Représentant Spécial chargé de suivre en son nom et pour son compte la mise en œuvre de l'APO et entre dans le cadre de la mission d'accompagnement du processus de paix en Côte d'Ivoire dévolu par l'accord au Facilitateur. Il vient comme un appui de la communauté internationale et des Nations Unies à la facilitation du Président du Burkina Faso.



Pays : Côte d'Ivoire

Effets de l'UNDAF et indicateur(s):

- Gouvernance
- Prévention des Crises et Relèvement

Effets escomptés:

- Participation des parties prenantes au processus de paix;
- Contribution au rétablissement de la confiance entre les Parties;
- Contribution à l'application de l'APO et de la feuille de route devant conduire à l'organisation des élections ouvertes, libres, justes et transparentes;
- Consolidation effective du processus de paix en Côte d'Ivoire.

Produits escomptés:

- Le Bureau du RSF mis en place et fonctionnel, grâce à un appui technique, matériel et opérationnel de la part de la communauté internationale ;
- La confiance entre les deux Parties restaurée et consolidée ;
- Un consensus obtenu sur chacun des aspects essentiels de l'APO ;
- Différentes composantes de l'APO sont progressivement mises en œuvre.

Agence d'exécution : UNOPS

Partenaires de mise en œuvre : Gouvernement de Côte d'Ivoire, PNUD et ONUCI.

Période du Programme : 2007-2009
 Titre du projet : **Projet d'Appui aux Activités du Représentant Spécial du Facilitateur du Dialogue Direct Inter-Ivoirien en Côte d'Ivoire**
 Numéro du projet : _____
 Durée du projet : **6 mois**
 Modalité de gestion : UNOPS

| | |
|---------------------------|----------------------|
| Budget total | SUS 1,600 984 |
| Ressources allouées | |
| Gouvernement | _____ |
| - Ressources ordinaires | _____ |
| - Autres | FBF 700 000 |
| - Contributions en nature | _____ |
| Budget non finance | _____ |

Approuvé par le Système des Nations Unies en Côte d'Ivoire

M. Georges Charpentier, Coordonnateur Résident des activités opérationnelles

Date : 21.07



Approuvé par l'UNOPS

M. José Salema, Directeur Régional

Date : 21





1. Introduction

Le présent Project d'assistance préparatoire, d'une durée initiale de six mois, a pour objet l'appui aux activités du Représentant Spécial du Facilitateur du Dialogue direct inter-ivoirien en République de Côte d'Ivoire. Il fait suite à la décision du Président Burkinabé Blaise Compaoré, Facilitateur du Dialogue direct, de nommer à Abidjan un représentant Spécial chargé de suivre en son nom et pour son compte la mise en œuvre de l'Accord Politique de Ouagadougou et entre dans le cadre de la mission d'accompagnement du processus de paix en Côte d'Ivoire dévolu par l'Accord au Facilitateur. Il vient comme un appui de la communauté internationale et des Nations Unies à la facilitation du Président du Burkina Faso et comme une réponse à l'invitation du Conseil de sécurité à soutenir l'effort de facilitation et d'accompagnement du Président Blaise Compaoré.

2. Analyse de la situation

L'Accord politique de Ouagadougou (APO) conclu les 4-27 mars 2007 entre le Président de la République de Côte d'Ivoire, Monsieur Laurent Gbagbo et le Secrétaire général des Forces nouvelles, Monsieur Guillaume Soro, sous les auspices du Facilitateur, M. Blaise Compaoré, Président du Burkina Faso, a prescrit la mise en œuvre de plusieurs programmes, en vue de conduire la Côte d'Ivoire à la paix et à la réunification nationale. Il s'agit notamment du redéploiement de l'administration sur l'ensemble du territoire national, des audiences foraines, du recensement électoral, du désarmement des ex combattants et des milices, de la suppression de la zone de confiance et de l'appui aux victimes de guerre.

Le chronogramme établi par les signataires de cet accord prévoyait que le processus de paix devrait déboucher en dix mois sur l'organisation d'élections ouvertes, libres, justes et transparentes. L'APO prévoit, pour sa mise en œuvre, deux organes de suivi, qui sont d'une part, le Cadre Permanent de Concertation (CPC), réunissant autour du Facilitateur les deux signataires de l'Accord et les Présidents du PDCI et du RDR et, d'autre part, le Comité d'Evaluation et d'Accompagnement (CEA), composé des représentants des deux Parties et présidé par le Facilitateur. L'Accord invite le Président Compaoré à accompagner les deux Parties dans la mise en œuvre de leurs engagements et lui confie la mission spécifique d'arbitrage des éventuels conflits susceptibles de naître entre les parties.

La signature de l'APO a été favorablement accueillie par les populations ivoiriennes et par la Communauté internationale. Elle a contribué à l'apaisement du climat politique national en Côte d'Ivoire et a suscité une nouvelle dynamique de réconciliation nationale et un nouvel espoir de sortie de crise. Endossé par la CEDEAO et l'Union africaine, l'APO a été salué par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et entériné par le Conseil de Sécurité au titre de la résolution 1765 en date du 16 juillet 2007.

Dans cette dynamique, des progrès notables ont été enregistrés sur le terrain, tels que la création et la mise en place du centre de commandement intégré ; la nomination d'un nouveau Premier Ministre en la personne de Monsieur Guillaume K. Soro, Secrétaire



Général des Forces Nouvelles ; la formation d'un nouveau Gouvernement ; la suppression de la zone de confiance et l'établissement de la ligne verte, le redéploiement de l'administration sur l'ensemble du territoire national, la création et le déploiement d'unités mixtes ; l'adoption, par voie d'ordonnance, d'une nouvelle loi d'amnésie ; le redéploiement des préfets, sous-préfets et magistrats dans le Nord du pays ; l'entrée à Bouaké le 30 juillet dernier du Président Laurent Gbagbo, à la faveur de la « Flamme de la paix », symbole de la réunification du pays.

Toutefois, le chronogramme a accusé des retards notamment pour le démarrage des audiences foraines, des opérations de Désarmement, Démobilisation et Réinsertion (DDR), et du processus électoral.

Le 16 juillet 2007, le Conseil de Sécurité, en sa 5716^{ème} session a adopté, à l'unanimité de ses membres, la Résolution 1765 sur la Côte d'Ivoire. Cette résolution, prenant en compte l'Accord Politique de Ouagadougou et les rapports des deux missions onusiennes en Côte d'Ivoire, consacre la suppression du poste de Haut Représentant aux Elections et confie ses fonctions de certification et d'arbitrage respectivement au Représentant Spécial du Secrétaire Général et au Facilitateur. Elle approuve la décision de mettre en place un groupe consultatif international composé du Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies, du Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies, ceux de la CEDEAO, de l'Union Africaine, de l'Union Européenne, de la Banque Mondiale, du Fonds Monétaire International de la BAD et de la France. Ce groupe consultatif international peut participer aux réunions du CEA à titre d'observateur et pourra être consulté à tout moment par le Facilitateur.

Tout récemment, à l'issue de sa deuxième réunion tenue le 04 septembre 2007, le CEA a insisté sur la nécessité du démarrage rapide des audiences foraines avant la fin du mois de septembre 2007 et sur l'urgence d'adopter le mode opératoire du processus d'identification et d'assurer la sécurisation des audiences foraines et la disponibilité des locaux administratifs. Cette recommandation va dans le même sens que la déclaration du chef de l'Etat burkinabé au sortir de cette réunion, « *Les progrès indéniables réalisés pour une sortie de crise doivent être consolidés au quotidien et nécessitent un accompagnement conséquent* », avant de poursuivre qu'« (...) *il devient impérieux de maintenir une veille constante sur les engagements pris et de suivre le chronogramme établi en vue d'aboutir à l'organisation d'élections crédibles (...)* ».

C'est dans ce cadre que le Représentant Spécial du Facilitateur (RSF), M. Boureima Badini, a été nommé le 4 septembre 2007 et officiellement présenté lors d'une réunion du Comité d'Evaluation et d'Accompagnement (CEA) tenue le même jour. Il a pris service le 10 septembre 2007 à Abidjan. Sa mission consistera notamment à suivre au quotidien, pour le compte du Facilitateur, la mise en œuvre de l'APO. Cette mission, vaste et complexe, nécessitera le soutien financier et technique de la Communauté Internationale et particulièrement des Nations Unies et des partenaires techniques et financiers.

Notons par ailleurs qu'au titre des dispositions de la résolution 1765 en date du 16 Juillet 2005, les dispositions du paragraphe 10 qui disposent que le Conseil de sécurité prie



« (...) L'ONUCT de l'assister [le Représentant Spécial du Facilitateur en Côte d'Ivoire], dans la mise en œuvre de la facilitation, y compris en l'aidant, en tant que de besoin et à sa demande, dans l'exécution de son rôle d'arbitrage conformément aux dispositions du paragraphe 8.1 de l'Accord politique de Ouagadougou ».

3. Description du projet

Ce projet concerne essentiellement l'appui au Bureau du RSF. Il permettra de fournir à ce Bureau l'expertise de haut niveau et un personnel d'appui avec des connaissances techniques dans les domaines concernés par les différentes composantes de l'APO, y compris en matière électorale et pour les moyens opérationnels nécessaires à son fonctionnement. Il concerne également la mobilisation des ressources humaines, financières et matérielles nécessaires pour la réalisation du mandat du RSF. La réalisation de ce projet fait donc appel à l'engagement de la communauté des bailleurs en vue d'appuyer financièrement le Bureau du RSF.

Ce projet se présente comme un outil unique de facilitation politique avec la capacité de servir de cadre privilégié à une entente de tous les acteurs et partenaires, pourvu qu'un minimum d'investissement soit fait en appui à cette instance. Afin d'assurer un appui efficace au déploiement stratégique et coordonné du Bureau du Représentant Spécial du Facilitateur une équipe multidisciplinaire de conseillers sera mise en place pour assister et bien conseiller le RSF dans sa fonction.

Ce Projet constitue aussi un apport stratégique du Système des Nations Unies au Bureau du Représentant Spécial du Facilitateur et, de ce fait, offre à l'ensemble des partenaires un cadre structuré et cohérent d'intervention en appui aux APO. Dans une perspective de cohérence avec son rôle, de Représentant Spécial, qui relève de l'autorité directe du Facilitateur et de lui seul, ce projet n'entrave en rien l'indépendance du RSF.

Malgré son caractère consultatif et de négociation, c'est-à-dire de facilitation, ce Projet, s'avère pourtant un outil d'exécution, dont les activités sont orientées vers une logique d'articulation et d'appui à l'APO. Ainsi, le Représentant Spécial du Facilitateur et ses conseillers, seront appelés à se déplacer aussi à l'intérieur du pays pour des activités de consultation, de négociation et de facilitation du dialogue direct en appui à la bonne marche de l'APO.

Ce projet se présente comme un outil unique de facilitation politique avec la capacité de servir de cadre privilégié à une entente de tous les acteurs et partenaires, pourvu qu'un minimum d'investissement soit fait en appui à cette instance.

Cet appui au Représentant Spécial du Facilitateur, se place à deux niveaux :

A. Au niveau stratégique, notamment par :



- a) le renforcement des capacités d'accompagnement, d'orientations et de négociation du Bureau du RSF avec des acteurs et partenaires en faveur de la mise en œuvre de l'APO ;
- b) la conduite politique du processus de sortie de crise en Côte d'Ivoire.

B. Au niveau opérationnel, notamment par :

- a) le financement d'actions/initiatives de consultations/dialogue ;
- b) le financement et la mise en œuvre des expertises et appuis nécessaires orientés vers des résultats spécifiques dans la mise en œuvre de l'APO.

4. Stratégie du projet.

L'axe stratégique de ce Projet s'articule autour du renforcement des capacités d'analyse stratégique (politique, juridique, militaire, économique et social et humanitaire) en appui aux conseils, négociation, concertation du Représentant Spécial du Facilitateur. Ceci se traduit par :

- (i) le renforcement des connaissances sociales, économiques et humanitaires fiables en appui aux consultations avec les acteurs et partenaires de l'APO ;
- (ii) l'élaboration de propositions stratégiques en appui au dialogue et à la mise en œuvre de l'APO ;
- (iii) le renforcement des connaissances des régions clés du pays dans le conseil, la négociation et l'élaboration de prises de décision avec les acteurs politiques ivoiriens et les partenaires de l'APO ;
- (iv) L'élaboration des rapports mensuels sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'APO ; et,
- (v) l'élaboration et la vulgarisation des enseignements tirés du processus de paix en Côte d'Ivoire.



Elle permettra également :

- l'articulation fonctionnelle des actions de consultations, de négociation, de médiation et d'arbitrage du Représentant Spécial avec les actions prévues ou en cours des différents partenaires nationaux et internationaux ;
- l'identification et la visualisation des ressources humaines, financières et organisationnelles pour une articulation effective entre les différents efforts et initiatives en appui à la sortie de crise ;
- l'identification des obstacles et des risques dans la mise en œuvre de l'APO ;
- l'évaluation conjointe de ces mêmes obstacles et risques ; et,
- la recherche d'un consensus sur les réajustements éventuels à apporter à la mise en œuvre de l'APO.

Cette stratégie permettra ainsi de maintenir l'équilibre et la cohérence de la facilitation du processus de paix en Côte d'Ivoire avec l'ensemble de la problématique de la sortie de crise, au moyen d'actions programmées et coordonnées à trois niveaux différents, mais complémentaires :

- ✓ Au niveau de l'ensemble du système des Nations Unies, par le renforcement d'un espace de dialogue et de concertation directe avec les acteurs concernés.
- ✓ Au niveau de la communauté internationale présente en Côte d'Ivoire dans sa globalité, par le renforcement de la participation au dialogue institutionnelle à travers un contact direct avec le Représentant spécial du Facilitateur et son bureau ;
- ✓ Au niveau des acteurs nationaux, notamment sur la création d'une synergie d'action autour de la mise en œuvre de l'APO, en cohérence avec les préoccupations de la communauté internationale.

Il s'agira de maximiser l'impact et les effets multiplicateurs de la mise en œuvre de l'APO en ce qui concerne la promotion d'un plaidoyer direct avec les acteurs concernés pour un environnement favorable à la mise en œuvre du Programme de Sortie de Crise du Gouvernement ivoirien, selon des règles reconnues internationalement de transparence et bonne gouvernance économique.

Ainsi la stratégie proposée comporte :

I. Le renforcement des capacités d'analyse politique, juridique, militaire, social, économique et humanitaire du Bureau du Représentant Spécial du Facilitateur par des apports en personnel hautement qualifié afin :

- a) d'améliorer sa capacité de négociation, de suivi, de dynamisation et d'appui aux prises de décision, dans l'exercice de sa mission de facilitation, de médiation et d'arbitrage délégué ;
- b) d'améliorer sa capacité à gérer les obstacles, les goulots d'étranglements à la mise en œuvre de l'APO et son incidence dans le Programme de sortie de crise ;



- c) D'améliorer sa capacité à faire émerger des solutions de soutien à la mise en œuvre de l'APO ;

II. L'appui à des activités pragmatiques de dialogue, de concertation, de médiation, d'arbitrage, de négociation et de programmation des actions de relance de la mise en œuvre de l'APO, afin de permettre au Bureau du Représentant Spécial du Facilitateur de mieux cibler leurs priorités et d'assurer la recherche de solutions et d'appuis pour des actions de relance du processus et des prises de décisions.

III. L'élargissement des espaces de dialogue, de concertation et de négociation susceptibles de favoriser la mise en œuvre des actions prévues dans l'APO, afin de renforcer la promotion d'une dynamique de paix durable.

5. La Stratégie opérationnelle du projet

Dans la mise en œuvre de ses activités, le Projet d'appui aux activités du Représentant Spécial du Facilitateur, privilégiera la collaboration avec des partenaires locaux, nationaux et internationaux qui interviennent déjà dans les domaines de la promotion de la prévention et de la résolution pacifique des conflits par le dialogue et la concertation. En vue de sensibiliser à la prévention et à la résolution pacifique des conflits et à la tolérance ethnique, le Bureau du Représentant Spécial du Facilitateur, à travers son chargé des Relations Publiques, s'assurera en collaboration avec l'ensemble du Système des Nations Unies que des messages de sensibilisation seront utilisés pendant toute la durée du projet.

Des séminaires et ateliers seront organisés pendant le déroulement du projet pour des acteurs et groupes cibles afin de faire avancer la mise en œuvre des APO et d'articuler ces avancées avec le Programme de Sortie de Crise, de paix et de réconciliation nationale.

Ainsi, d'une perspective opérationnelle, le Projet cherchera à :

- a) Soutenir les déplacements, du Représentant Spécial du Facilitateur et de ses collaborateurs à l'intérieur du pays surtout dans les Régions, Départements, Préfectures, Sous-préfectures, Cantons cibles en matière de consultation, dialogue, négociation, appui aux prises de décision, afin qu'il s'occupe de façon directe et proche des acteurs et décideurs de la mise en œuvre de l'APO ;
- b) S'articuler autour des structures et mécanismes déjà mis en place par l'ensemble du Système des Nations Unies, afin de maximiser l'opérationnalisation du Bureau du RSF; et,
- c) A travers son opérationnalisation, renforcer les capacités de gestion et de prévention des crises et blocage de la mise en œuvre des APO.



Pour ce faire, le projet propose de mettre en place au sein du Bureau du Représentant Spécial du Facilitateur une structure d'assistance technique, réduite, flexible et performante avec six conseillers de haut niveau et confirmés en matière d'analyse conseil et bénéficiant en outre de la confiance du Facilitateur et de son Représentant Spécial. Ces conseillers seront principalement chargés :

- ✓ d'apporter de l'expertise en matière d'analyse et de conseil dans les domaines politique, juridique, militaire, économique et social et humanitaire ;
- ✓ de la coordination, en liaison avec tous les partenaires, des tâches de mise en oeuvre de l'APO, et ceci aussi bien à Abidjan qu'au niveau des Régions, Départements, Préfectures, Sous préfecture, Canton ;
- ✓ de la fourniture des orientations et des analyses et conseil nécessaires demandées par les acteurs et partenaires concernés ;
- ✓ de la fourniture de l'appui conseil aux institutions et groupements nationaux et locaux concernés, tout en facilitant leur interface et liaison avec les acteurs et partenaires des APO.

Le Projet s'appuiera dans la mise en œuvre de ses activités sur les structures existantes au sein de l'ensemble du Système des Nations Unies, afin de regrouper autour d'un même agenda les acteurs, les partenaires des APO, mais aussi d'appuyer là où c'est possible les autorités locales, les représentants des organisations de la société civile et des représentants des groupes cibles du Programme de Sortie de Crise, afin de développer une capacité de dialogue entre les différents intervenants dans le processus de paix et générer des consensus autour des priorités à réaliser dans la mise en œuvre de l'APO.

Dans la même optique, le Bureau du Représentant spécial du Facilitateur constituera un des maillons institutionnels indispensables du processus d'articulation holistique en appui à la mise en œuvre de l'APO.

Les experts conseillers devraient être installés dès que possible pour appuyer et relayer les stratégies et articulations opérationnelles du Représentant Spécial du Facilitateur au niveau central et à l'intérieur du pays. Les efforts et les activités déployés dans le cadre de ces structures permettraient d'identifier, de concevoir et d'exécuter de façon conjointe l'ensemble des décisions, initiatives et activités d'appui à la mise en œuvre de l'APO, permettant aussi à l'ensemble du système international de faire des économies d'échelle. Les concertations menées par le Bureau du Représentant spécial du Facilitateur serviront comme un outil d'avancement en appui au Programme de Sortie de Crise entre les partenaires externes et nationaux.

L'orientation opérationnelle du projet, mise en œuvre par le Bureau d'Appui aux Services des Projets des Nations Unies, permettra de faire du Bureau du Représentant Spécial une structure performante, en mesure d'apporter un appui conseil efficace, des supports et des outils de négociation, de concertation et d'appui à la mise en œuvre de l'APO. L'ensemble



du Système des Nations Unies présent en Côte d'Ivoire, mais aussi les partenaires internationaux et nationaux auront ainsi un cadre unique de suivi du Dialogue Direct.

6. La Stratégie financière du projet

Le Projet d'Assistance Préparatoire, conçu pour une durée initiale de six mois, incorpore aussi les activités déjà menées et programmées par l'ONUCI en appui au processus et au Bureau du Représentant spécial du Facilitateur. De surcroît, ce Projet prend en compte de manière stratégique et pérennise les activités menées dans le cadre du financement du Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix (*Peacebuilding Fund*), lequel avait comme objectif d'assurer le remboursement des dépenses engagées par la Facilitation du Burkina Faso dès le lancement des pourparlers du Dialogue Direct qui se sont engagés dès 2007. Le projet du Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix a mis en relief la Facilitation du Burkina Faso et la participation personnelle du Président Compaoré, en sa qualité de Président en exercice de la CEDEAO, lesquelles ont joué un rôle crucial dans la conclusion par les parties ivoiriennes de l'APO.

Cette facilitation a permis de ramener la confiance mutuelle entre les parties, de mener des consultations avec la communauté internationale et l'opposition ivoirienne et d'obtenir des compromis importants sur les questions clés du processus de paix. Le Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix visait donc, à fournir l'aide financière à la facilitation du Président en exercice de la CEDEAO par des dépenses de remboursement encourues pendant le Dialogue Direct. L'équipe de Facilitation a fonctionné principalement avec l'appui du budget de l'Etat Burkinabé et a demandé l'appui des Nations Unies. L'ONU au moyen du Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix a répondu favorablement à la demande de la Facilitation Burkinabé et a consenti un appui financier d'un montant global de 700 000 dollars US. Une avance de 165 000 dollars US sera prélevée sur ce montant pour couvrir, des à présent, une partie des frais de démarrage du Bureau du Représentant Spécial du facilitateur. Le détail des activités menées et du budget des dépenses effectuées dans le cadre du Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix sera incorporé dans le document de projet global en préparation.

7. Objectif général du projet

Le présent projet vise d'une manière générale, à soutenir la mise en œuvre des dispositions de l'APO à travers le renforcement et consolidation de la position du Représentant Spécial du Facilitateur et de son Bureau, de manière à conduire à la consolidation de la paix en Côte d'Ivoire.

8. Objectifs spécifiques du projet

Les objectifs spécifiques du projet sont :

- 8.1 Faciliter l'installation à Abidjan, du RSF et rendre fonctionnel son bureau ;
- 8.2 Faciliter le démarrage et la réalisation des activités du RSF en Côte d'Ivoire ;



- 8.3 Soutenir l'exécution de la mission du RSF ;
- 8.4 Contribuer au renforcement des capacités du Bureau du RSF, notamment à travers le recours à une expertise de haut niveau dans tous les domaines de son action ;
- 8.5 Doter le bureau du RSF des équipements et facilités nécessaires à l'exécution de sa mission ;
- 8.6 Faciliter la réalisation des missions internes et internationales du RSF, entrant dans le cadre de son mandat ;
- 8.7 Soutenir le rôle stratégique de facilitation, de médiation et d'arbitrage délégué du RSF dans la concertation permanente entre les acteurs ivoiriens.

9. Activités du Projet

Le Projet s'articulera autour des activités suivantes :

A - Appui à l'installation du RSF et de son Bureau, comportant notamment* :

- la mise à disposition d'une résidence pour le RSF ;
- la mise à disposition d'un local servant de Bureau du RSF ;
- l'acquisition du mobilier et des équipements pour la résidence du RSF ;
- l'acquisition du mobilier et des équipements pour le bureau du RSF ;
- l'acquisition de véhicules pour le RSF et son Bureau ;
- l'acquisition et l'installation d'équipements de télécommunications ;
- la mise à disposition de logements pour les conseiller du RSF.

** NB : le bureau et la résidence du Représentant Spécial du Facilitateur en Côte d'Ivoire seront mis à disposition par le gouvernement ivoirien.*

B - Appui au renforcement des capacités du Bureau du RSF, notamment par :

Le recrutement et la mise à disposition du RSF de personnels spécifiques comprenant :

- un Conseiller aux affaires politiques ;
- un Conseiller aux affaires juridiques ;
- un Conseiller aux affaires militaires et sécuritaires ;
- un Conseiller aux affaires sociales et humanitaires ;
- un Conseiller aux affaires économiques et financières ;
- un Conseiller en communication ;
- un Administrateur financier ;
- un Chef de cabinet ;

Le recrutement et la mise à la disposition du RSF de personnels d'appui comprenant :

- une société de gardiennage ;
- un chargé de protocole et de relations publiques ;



- un aide de camp ;
- un(e) Secrétaire de Direction ;
- cinq chauffeurs.

C - Appui aux activités stratégiques du RSF, en particulier :

- l'organisation de missions à l'intérieur de la Côte d'Ivoire ;
- l'organisation de missions internationales (Ouagadougou, Dakar, Accra, Pretoria, Abuja, Addis-Abeba, Libreville, New York, Paris) ;
- l'organisation de réunions avec les parties à l'APO et les autres acteurs ivoiriens ;
- l'organisation de séminaires et autres ateliers ;
- la facilitation, la médiation et la conciliation déléguée en permanence ;
- l'élaboration de rapports mensuels.



10. Durée du projet

Le présent projet d'assistance préparatoire, qui vise à faciliter l'installation du RSF et le démarrage de ses activités, est prévu pour une période intérimaire de six mois, en attendant la mise en place du projet plus global de soutien à la facilitation du Dialogue direct inter-ivoirien.

11. Cadre des résultats et des ressources.

Effets attendus :

- Amélioration de la participation des forces politiques ivoiriennes au processus de paix ;
- Contribution au rétablissement de la confiance entre les deux Parties à l'APO ;
- Contribution à l'application effective de l'APO et de la feuille de route qui y est attachée ;
- Consolidation effective du processus de paix en Côte d'Ivoire

Indicateurs d'effets :

- La mise en place effective du Bureau du RSF ;
- Le nombre et le niveau de satisfaction des parties prenantes en rapport avec leur participation au processus de paix
- Le niveau de confiance rétabli entre les deux Parties au conflit ivoirien
- La mise en œuvre effective des différentes composantes de l'APO ;
- Les avancées notables et soutenues de la mise en œuvre de l'APO
- La paix est effectivement consolidée

Lignes de service :

- Gouvernance
- Prévention des Crises et Relèvement

Stratégie de partenariat :

Le gouvernement de la Côte d'Ivoire, le PNUD, l'ONUCI, les bailleurs des fonds



14. Contexte juridique

Le présent document de projet est un document d'assistance préparatoire prévu en attendant la formulation d'un document de projet global d'appui à la Facilitation du processus de paix en Côte d'Ivoire. Il s'inscrit dans le cadre de l'Accord de base conclu entre le Gouvernement de Côte d'Ivoire et les Nations Unies PNUD, signé le 3 décembre 1993 par les parties en cause.

Les révisions suivantes peuvent être apportées au présent descriptif de projet même si elles ne sont revêtues que de la signature du Coordinateur Résident, à condition que ce dernier ait l'assurance que les autres signataires du descriptif de projet n'ont pas d'objections à formuler à propos des changements envisagés : (i) les révisions ou compléments apportés aux annexes du descriptif du projet; (ii) les révisions n'ayant pas pour effet d'apporter des modifications majeures aux objectifs immédiats, aux produits ou aux activités du projet mais qui sont dues à un réaménagement des apports déjà convenus ou à des hausses de coûts entraînées par l'inflation ou toute autre cause indépendante de notre volonté; et (iii) les révisions annuelles obligatoires ayant pour objet de réaménager la fourniture d'apports déjà prévus, de refléter une hausse du coût des services d'experts ou d'autres coûts par suite de l'inflation ou pour tenir compte du traitement préférentiel accordé pour le remboursement des dépenses de l'agence d'exécution. Ces révisions seront faites et soumises à la signature du Coordonnateur Résident et des autorités compétentes.

Selon les dispositions de l'accord de base, le Gouvernement ivoirien facilitera le dédouanement, le transit, le stockage et la distribution des biens et équipements acquis dans le cadre de la mise en œuvre du projet. Conformément à cet accord, les biens et services sont exemptés de taxes.

15 Les Risques

L'analyse du contexte sociopolitique du pays par l'ensemble du Système des Nations Unies, se base sur un retour progressif à la paix, comme le scénario le plus probable. Ce scénario optimiste est donc celui en vigueur et retenu par le Système des Nations Unies (SNU) en Côte d'Ivoire. La mise en œuvre de ce projet s'inscrit dans cette dynamique. Toutefois, il est évident que certaines hypothèses de risques qui pourraient affecter la mise en œuvre du Projet méritent d'être considérées. Parmi ces risques probables, on note entre autres :

(i) la détérioration de la situation sociopolitique et sécuritaire particulièrement à Abidjan et dans les zones d'intervention, (ii) le blocage de l'accord de paix (APO) en cours, (iii) le manque de volonté des acteurs clef d'adhérer au processus, et (iv) l'insuffisance des ressources mobilisées.